



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-quatrième session

Rome, 29 septembre - 3 octobre 2014

Élaboration des nouvelles lignes directrices relatives au Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020

1. La FAO met actuellement au point le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 (WCA 2020) destiné à servir de fil conducteur à tous les recensements agricoles qui seront réalisés par les pays pendant la période allant de 2016 à 2025. Ce nouveau recensement agricole est le dixième du genre organisé dans le cadre d'un programme décennal dont le lancement remonte à 1930. Au cours de la prochaine décennie, ces recensements vont jouer un rôle fondamental dans la collecte de données de base et structurelles sur le secteur agricole dans de nombreux pays. Le recensement de 2020 garantira que les données recueillies sont comparables à l'échelon international et répondent aux besoins d'information primaire du XXI^e siècle.
2. De très nombreux pays ont effectué un recensement agricole pendant le cycle de 2010. Sur les 194 États Membres que compte la FAO, 105 en ont déjà réalisé un et 43 prévoient de le faire au cours des deux prochaines années. Le taux de participation devrait donc atteindre un niveau record, supérieur encore au succès rencontré pour le cycle de 2000 auquel 122 pays ont participé.
3. Les principaux objectifs du recensement agricole sont les suivants:
 - a) fournir des informations statistiques précises à l'échelon administratif territorial le plus bas afin de faciliter la conception, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles territoriales et/ou régionales et des programmes de développement rural;
 - b) fournir des données de référence pour les statistiques agricoles courantes;
 - c) constituer un cadre pour toutes les enquêtes ayant trait à l'agriculture.
4. Le recensement de 2020 vise à fournir un ensemble d'approches méthodologiques pouvant être appliquées lorsqu'il s'agit d'organiser un recensement agricole. Les approches offrent des options diverses selon les types de structures agricoles et les niveaux de développement statistique qui permettront de saisir les différentes situations des pays. Elles consistent notamment à utiliser davantage les registres administratifs et à associer les recensements conduits sur la base d'un inventaire complet et les enquêtes par sondage. Des informations générales seront fournies pour chaque méthode en même temps que les forces et les faiblesses qui la caractérisent et les recommandations appropriées selon le contexte où elles s'appliquent. Le recensement de 2020 s'appuiera sur les travaux méthodologiques effectués dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et proposera des méthodes de collecte de données agricoles nouvelles, peu coûteuses et améliorées.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1066f

5. L'approche modulaire recommandée par la FAO dans le Programme de 2010 sera conservée mais ne constituera qu'une des options proposées pour la conduite d'un recensement agricole. Cette approche préconise la collecte de données sur des variables structurelles clés, avec un module central fondé sur un inventaire complet et des modules thématiques plus détaillés par sondage. L'approche modulaire de la collecte de données de recensement a été recommandée en tant que stratégie efficace permettant de répondre à la demande croissante de données pouvant être obtenues par un recensement agricole malgré des ressources limitées.
6. Le Programme mettra l'accent sur la nécessité de renforcer l'efficacité dans la collecte de données et de produire plus rapidement des données en tirant parti des progrès récents de la technologie, notamment l'information numérique, mobile ou géoréférencée; on pourra notamment utiliser les entretiens individuels assistés par ordinateur (système CAPI), les méthodes de collecte de données sur l'internet et les dispositifs mobiles (ordinateurs portables, smartphones, tablettes) et ainsi que les fichiers administratifs mis à jour à des fins statistiques. L'analyse du recensement de 2010 a mis en lumière l'usage croissant du système CAPI et les différentes pratiques mises en œuvre par les pays. Le Programme de 2020 intégrera les enseignements tirés de ces expériences. Les pays recevront une aide supplémentaire sous forme de directives opérationnelles comme par exemple le document publié dans la Série du développement statistique (n° 6) intitulé «Conducting of Agricultural Censuses and Surveys», disponible en anglais uniquement, qui seront mises à jour et étoffées.
7. D'autres méthodes de collecte de données d'un bon rapport coût/efficacité qui ont été proposées pour la première fois dans le Programme 2010 figureront à nouveau dans les nouvelles directives. L'incorporation d'un module agricole dans le recensement de la population et du logement et les autres liens établis avec le recensement agricole sont un exemple important à cet égard. Les directives pertinentes ont été développées plus avant dans une publication conjointe de la FAO et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)¹. On peut aussi citer la collecte de données au niveau communautaire. Compte tenu de la forte demande pour ce type de données, les pays ont été incités dans le Programme de 2010 à incorporer dans leur questionnaire une composante pour la collecte de données au niveau des communautés. Ces données doivent être collectées compte tenu du contexte national, afin notamment de créer une base d'informations sur l'infrastructure et les services dont bénéficient les exploitations agricoles. Elles pourront servir à formuler, réaliser et évaluer des projets de portée communautaire. D'autres méthodes de collecte de données seront étudiées, y compris «big data», ou encore avalanche de données, et d'autres options en général associées à l'appel à une «Révolution des données». Malgré les avantages que ces approches peuvent procurer, leur utilité reste encore à établir dans le contexte d'un recensement agricole.
8. La Stratégie mondiale a reconnu qu'il existait une demande croissante pour les données agricoles s'inscrivant dans un contexte plus large, non seulement dans une perspective économique traditionnelle, mais aussi sociale et environnementale. Le recensement de 2020 propose à cet effet des modules thématiques révisés qui permettent de répondre aux nouveaux besoins en matière de statistiques, comme par exemple les données concernant l'analyse de la croissance verte, le suivi des émissions de gaz à effet de serre, la sécurité alimentaire et le développement agricole durable. Ces nouveaux domaines de travail supposent la collecte de données sur l'environnement, le changement climatique, ainsi que sur l'utilisation des terres et des eaux. L'examen du recensement de 2010 a confirmé que les modules thématiques proposés avaient été appliqués par les pays et qu'ils semblaient en général répondre à leurs besoins. Les modules auxquels il a été le plus souvent fait appel étaient ceux concernant les cultures, l'élevage, le travail agricole et les pratiques agricoles. Les autres modules qui sont incorporés avec une couverture plus faible sont ceux ayant trait à la sécurité alimentaire des ménages, à l'aquaculture, à la foresterie et à la gestion des exploitations. On s'est efforcé en particulier, dans le recensement de 2020, d'améliorer les concepts et de mieux les adapter aux besoins des pays en matière de données.

¹ FAO et FNUAP, «Guidelines for Linking Population and Housing Censuses with Agricultural Censuses», 2012 (anglais uniquement).

9. Afin de répondre aux besoins exprimés par les pays, ainsi que par les instances régionales et internationales, le recensement de 2020 propose plusieurs nouveaux éléments. Par exemple, étant donné que les données dont il est maintenant besoin dépassent le cadre des statistiques d'une exploitation agricole, le recensement agricole doit être lié au Système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles. Des instructions complémentaires seront fournies dans le recensement de 2020 et les directives apparentées afin d'aider les pays à rendre opérationnel ce système.

10. Le recensement de 2020 mettra davantage l'accent sur l'archivage et la diffusion des résultats et recommandera aux pays de publier davantage de données sous un format exploitable par machine. Cela permettra de renforcer la disponibilité des données, sans pour autant contrevenir au sixième des Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU sur la confidentialité des données, ainsi qu'aux lois, cadres de référence et principes statistiques des pays sur l'accès aux données et leur diffusion. Les gouvernements et les décideurs pourront alors mieux suivre les progrès accomplis dans le domaine du développement et donner aux citoyens les informations dont ils ont besoin. Promouvoir l'usage des données, c'est aussi renforcer la viabilité des statistiques agricoles et leur incorporation dans le système statistique national plus vaste.

11. Le recensement de 2020 s'appuiera sur la réussite du cycle précédent et continuera de jouer un rôle important dans la fourniture de données structurelles pour l'agriculture et les zones rurales dans le monde.